

# Rapport public Parcoursup session 2020

Université de Bourgogne - site de Dijon - Licence - Histoire de l'art et archéologie (3270)

## Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2020.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université de Bourgogne - site de Dijon - Licence - Histoire de l'art et archéologie (3270)	Jury par défaut	Tous les candidats	160	779	779	779	18	50

# Le rappel des caractéristiques de la formation

## Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

Il est attendu des candidats en licence Mention HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE :

- \* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement  
Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir analyser, argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.
- \* Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)  
Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes ; la maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.
- \* Etre intéressé par la démarche scientifique  
Cette mention en effet suppose la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.
- \* Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines  
La licence Histoire de l'art et archéologie est en effet en lien avec l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa diversité et sa complexité.
- \* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail  
Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation en licence Histoire de l'art et archéologie laisse donc une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.
- \* Avoir un intérêt pour l'art, l'archéologie, l'histoire et la culture  
La caractère interdisciplinaire de cette mention suppose en effet une curiosité pour les phénomènes artistiques, culturels et visuels dans une perspective historique.

## Attendus locaux



## Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

. Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

## Contenu et organisation des enseignements pour la formation

La filière Histoire de l'Art et Archéologie comprend deux années de tronc commun, suivies d'une année spécialisée en Histoire de l'Art ou Archéologie.

**La formation** - Les deux premières années permettent d'acquérir les connaissances fondamentales en Histoire de l'art et Archéologie ainsi que les outils méthodologiques propres aux disciplines. Possibilités de stages.

La troisième année spécialisée développe en les précisant les savoirs fondamentaux et les approches méthodologiques.

**L'international** - La formation encourage l'ouverture vers l'Europe et le monde via le programme Erasmus ; la présence d'intervenants étrangers.

**Un contexte favorable** - Le nombre relativement restreint d'étudiants (150 à 200 en L1) permet un meilleur suivi individuel du parcours de l'étudiant.

>[Voir la fiche de présentation](#) et les statistiques de réussite



# Les modalités d'examen des vœux

## Les modalités d'examen des vœux

Au regard des attendus pour cette mention de licence, les éléments d'examen des dossiers retenus par la commission sont les suivants :

1. Fiche Avenir pour les élèves de terminale
2. Moyennes générales de première et terminale pondérées selon les matières et le type de bac

## Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

# Enseignements de la session et conseils aux candidats

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

Les attendus de cette mention de licence permettent de communiquer aux candidats les compétences nécessaires pour réussir. Les éléments d'examen des dossiers sont fixés en cohérence avec ces attendus.

Toutefois, pour la rentrée 2020, la formation n'a opéré aucun classement au regard des critères indiqués. Tous les candidats ont reçu une proposition le premier jour des admissions.

# Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			

**Signature :**

Vincent THOMAS,  
Président de l'établissement Université de Bourgogne - site de Dijon